



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Feuille de route

Pour une nouvelle stratégie de la recherche du ministère de la Culture et de la Communication

Juillet 2014

**Secrétariat général
Service de la coordination des politiques culturelles
Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie**

PRESENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

Cette feuille de route pour une nouvelle stratégie de la recherche du ministère de la culture et de la communication (MCC) a été réalisée par le Secrétariat général / Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie, suite à la demande faite par la Ministre au Secrétaire général¹. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de la recherche (SNR) pilotée par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR).

La loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 juillet 2013 (dite « loi Fioraso ») instaure la définition d'une nouvelle stratégie nationale de la recherche (SNR) comportant une programmation pluriannuelle des moyens. Celle-ci remplace la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI), mise en place en 2008, jugée insuffisamment opérationnelle.

La SNR est élaborée pour une durée de cinq ans. Elle sera évaluée par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), qui présentera un rapport biennal devant le Parlement incluant l'analyse de l'efficacité des aides publiques à la recherche privée.

La SNR vise à répondre aux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux. Elle comprend la valorisation des résultats de la recherche au service de la société. À cet effet, elle veille au développement de l'innovation, du transfert de technologie, de la capacité d'expertise et d'appui aux politiques publiques et aux structures associatives. La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) fait partie de la SNR et est prise en compte dans sa mise en œuvre.

La SNR est mise en place par le Conseil stratégique de la recherche (CSR) qui propose les grandes orientations de la SNR et participe à l'évaluation de sa mise en œuvre. Le CSR est présidé par le Premier ministre ou, par délégation, par le Ministre chargé de la recherche. Il est assorti d'un comité de pilotage opérationnel (ComOp) auquel participe le Secrétaire général du ministère chargé de la culture et de la communication. Des groupes de travail mis en place par le Ministère chargé de la recherche ont permis de proposer des thématiques prioritaires, validées par le ComOP.

Le MCC tout en s'insérant dans la SNR a besoin de disposer d'une vision propre des activités de recherche menée par les équipes qu'il soutient. Pour cela il est indispensable de formaliser une stratégie pour la recherche culturelle.

Suite à l'état des lieux et du diagnostic réalisés entre novembre 2013 et janvier 2014², cette feuille de route propose des orientations pour une stratégie de la recherche renouvelée du MCC. Elle s'appuie sur le rapport *Culture & Médias 2020*³, publié en 2012, qui trace les orientations stratégiques du ministère à l'horizon 2020 et qui est le fruit d'une réflexion collective des services

1

Note de la Ministre au Secrétaire général du 2 août 2013 définissant les objectifs 2013-2014 du Secrétaire général

2 La recherche au ministère de la culture et de la communication : État des lieux et diagnostic, Rapport d'étape, Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie, janvier 2014

3 Mission Stratégie et prospective, Culture & Médias 2020, un ministère nouvelle génér@tion, secrétariat général ministère de la Culture et de la Communication, 2012

du ministère - services centraux, déconcentrés et établissements publics – fondées sur les défis et enjeux identifiés au cours d'un exercice de prospective⁴.

Cette feuille de route s'articule avec les priorités de recherche identifiées au niveau national, elles-mêmes définies en cohérence avec le cadre européen. Les thématiques de recherche émergentes au niveau national et européen portent sur les grands défis sociétaux et s'inscrivent dans une approche pluridisciplinaire (Annexes 1 et 2).

Ces défis interrogent la capacité de la culture à innover en anticipant les changements en cours et à saisir les freins et les leviers à l'innovation dans le domaine culturel. Les acteurs de la recherche culturelle sont donc invités à s'insérer dans les programmes national et européen de recherche.

La feuille de route propose des orientations à la fois thématiques et organisationnelles. Elle se veut opérationnelle et appuyée sur une volonté politique réaffirmée de soutien à la recherche culturelle.

Elle ne saurait faire l'économie d'une réflexion approfondie sur les moyens dédiés à la recherche culturelle et sur la mise en place d'une nouvelle gouvernance garantissant la cohérence de la recherche soutenue par le MCC.

Les décisions à prendre sont donc avant tout des décisions d'orientation et d'organisation permettant de restructurer la recherche au sein du ministère et de faire en sorte d'améliorer les conditions de son exercice.

4 Questions de culture, Culture & Médias 2030, Prospective de politiques culturelles, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2011

INTRODUCTION

La recherche doit être considérée comme le socle des missions du MCC et de ses politiques culturelles, car celles-ci n'existeraient pas sans la conservation des patrimoines, l'archéologie, l'histoire des arts, la création, la socio-économie de la culture, la formation d'artistes musiciens, plasticiens, comédiens, réalisateurs, d'architectes, de conservateurs et de restaurateurs sur lesquels reposent la culture et ses politiques.

Elle est également inscrite dans le cadre législatif pour un certain nombre de missions régaliennes⁵. Elle repose sur les services et équipes du ministère et de ses établissements publics, des corps spécialisés dédiés aux missions scientifiques du ministère, des partenariats avec les grands organismes de recherche (CNRS, CEA, Universités,...) et des crédits dédiés, notamment ceux du programme 186 de la Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur (MIREs), abondés par ceux des programmes de la Mission Culture.

La diversité des disciplines, la variété des thématiques de recherche et la temporalité qui leur est propre, rendent parfois insuffisamment lisible la recherche soutenue par le ministère. Pourtant les enjeux sont importants : démocratisation culturelle et transmission des savoirs à l'ère du numérique, innovation culturelle et valorisation de l'expertise des chercheurs, intégration européenne et attractivité à l'international.

La recherche en faveur des patrimoines comprend les investigations indispensables à l'avancée et la diffusion de la connaissance menées sur le patrimoine archivistique, écrit et oral, le patrimoine muséal, le patrimoine archéologique, le patrimoine ethnologique et immatériel, le patrimoine architectural, urbain et rural, et les monuments historiques, meubles et immeubles. Elle comprend également les recherches interdisciplinaires faisant appel aux sciences exactes pour la conservation et la restauration du patrimoine culturel matériel. Au-delà de la connaissance, elle permet de faire progresser les méthodes, d'organiser les données descriptives en garantissant la qualité et l'homogénéité sur le territoire, de disposer de moyens techniques performants de datation, d'analyse, de compréhension des processus d'altération et d'évaluation des procédés de conservation, d'élaborer les instruments de recherche pour les fonds et les collections, de moderniser les outils de stockage, de traitement, de recherche et de diffusion des ressources numérisées.

La recherche en faveur de la création s'applique aux processus, à la pédagogie, à l'expérimentation de nouveaux outils dans les domaines de la création artistique, de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme. Elle vise à nourrir les processus de la création artistique et les méthodes d'enseignement.

Les recherches dans le domaine de la socio-économie de la culture et de l'anthropologie culturelle

5 L'article L441-2 du code du patrimoine (issue de l'article 2 de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France) précise que les musées de France contribuent aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion., dans le cadre d'une coopération durable entre musées, établissements publics d'enseignement supérieur et organismes de recherche. Le projet de loi sur les patrimoines prévoit d'enrichir l'article 1 du code du patrimoine en insistant sur « les mesures de veille, d'identification, d'étude et de recherche, de conservation, de restauration et de mise en valeur » nécessaires pour le patrimoine pour « améliorer la perception, la compréhension, l'usage et en garantir la transmission aux générations futures.

jouent un rôle important d'impulsion pour la compréhension des phénomènes culturels liés aux défis sociétaux, comme la globalisation et l'interculturalité, la révolution numérique et l'essor des industries culturelles, les mutations démographiques et sociales.

La particularité de la recherche soutenue par le MCC est liée à l'intégration de la dimension réflexive associant milieux académiques (organismes de recherche, universités, grandes écoles), institutions culturelles, entreprises et associations citoyennes.

L'essence même de la recherche est de produire et de développer de nouvelles connaissances et d'apporter dans un domaine disciplinaire donné de nouveaux concepts et méthodes. C'est en cela que le domaine de la recherche se distingue du domaine des études. Les études s'appuient sur les outils et méthodes apportés par la recherche et ont un caractère directement opérationnel. Recherche et études sont cependant intimement liées et sont pris ici dans une approche d'ensemble pour générer de nouvelles connaissances.

Les activités de recherche relevant du MCC sont en majorité des recherches appliquées. Elles font se rencontrer sciences humaines et sciences exactes. Le ministère constitue également un terrain de recherches et d'études privilégiées pour les chercheurs de par les contenus mis à leur disposition.

L'enjeu pour les politiques culturelles est de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de moyen et long terme qui doivent prendre en compte les compétences internes, les partenariats, les modes d'organisations et les moyens budgétaires et humains.

Le rapport *Culture et Médias 2020* identifie le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur parmi les politiques transversales du ministère, considérées comme décisives pour réinventer sa légitimité et son efficacité future : « La concurrence économique internationale établie sur des facteurs de croissance immatérielle et de développement du capital humain place la recherche et l'innovation, l'enseignement supérieur et l'éducation, au cœur d'une dynamique à la fois d'échanges internationaux et de compétition »⁶.

Au plan européen, la stratégie « Europe 2020 » intègre ces dimensions à travers le « Cadre de référence de la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi, la société de la connaissance, un espace européen de la recherche et un espace européen de l'enseignement supérieur », déclinée au niveau national comme stratégie nationale de la recherche (SNR) et stratégie nationale de l'enseignement supérieur (STRANES).

Ces orientations placent le MCC dans une situation plutôt favorable pour faire valoir ses atouts. Comme l'a déjà relevé le rapport *Culture et Médias 2030* ces dynamiques peuvent conférer à la recherche et à l'enseignement supérieur Culture « une identité et une place qu'elle n'a pas eues jusqu'à présent dans les politiques culturelles »⁷ et qu'elle a déjà su saisir à travers des initiatives de programmation conjointe de recherche au niveau européen, comme celle dédiée au « Patrimoine culturel et changement global »⁸.

6 Idem note 2, p. 137

7 Idem note 3, p.

8 <http://www.jpi-culturalheritage.eu/>

LA METHODOLOGIE

La nouvelle stratégie de la recherche culturelle pour être durable doit reposer sur une méthodologie conduisant à un document étayé, partagé et accepté, porteur d'une valeur ajoutée.

Dans cette perspective, il faut alors répondre aux quatre questions fondamentales suivantes :

- Où en sommes-nous à présent ?
- Où voulons-nous aller ?
- Comment nous y prendre ?
- Comment mesurer les progrès réalisés ?

Pour répondre à la question « Où en sommes-nous à présent ? », il s'agit de dresser un **état des lieux assorti d'un diagnostic** des forces et des faiblesses (état de l'art, besoins, ressources disponibles, pistes de progrès). Cette phase est à présent achevée⁹ et il s'agit d'aborder les étapes suivantes.

Pour répondre à la question « Où voulons-nous aller ? », il est proposé de partir des défis et des enjeux pour la Culture, identifiés par le rapport *Culture et Médias 2020*, pour faire émerger une vision stratégique en faisant partager des valeurs communes.

Une **vision stratégique** est une représentation du futur souhaité. Elle est à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective :

- rationnelle, car elle s'appuie sur l'analyse de l'existant ;
- intuitive, car elle repose sur l'imagination et les valeurs de l'ensemble des parties prenantes ;
- englobante, car elle aborde les grands défis qui touchent l'ensemble d'un secteur ;
- prospective, car elle constitue un appel à l'action pour un futur pressenti et voulu.

Une vision stratégique claire et partagée est le point de départ pour la mise en œuvre d'une ambition commune, pour donner sens et cohérence aux décisions et faire en sorte que l'ensemble des processus mis en œuvre pour soutenir la prise de décision soit opérationnel.

Une vision stratégique oriente le développement à long terme tout en conservant une marge de flexibilité et des possibilités de réagir aux opportunités émergentes et aux événements imprévus. Il importe de fixer un horizon, et celui-ci doit être suffisamment éloigné, afin de permettre les changements nécessaires à sa réalisation.

En tant que représentation d'un projet idéal et souhaité par l'ensemble des parties prenantes, la vision stratégique peut être une occasion de remises en cause et de changements organisationnels importants.

Pour répondre à la question « Comment nous y prendre ? », il s'agit d'identifier les thématiques, les priorités, les objectifs et les principes d'action permettant de **construire une stratégie de la recherche**.

9 Idem note 2.

Quelle articulation existe-t-il entre production des savoirs par les chercheurs, apports des praticiens et besoins des politiques pour contribuer à l'accomplissement des missions fondamentales du ministère et à la production des politiques culturelles ? Quel rôle jouent les administrations du ministère dans cette articulation ? Quelle réponse est apportée par la recherche à la mission de démocratisation culturelle et de transmission des savoirs ? De quelle manière les politiques se saisissent-ils ou pas des résultats de la recherche ?

Il faudra également réfléchir à la **mise en œuvre de la stratégie de recherche** (calendrier et moyens), ainsi qu'aux **modalités d'évaluation** (indicateurs), car l'évaluation des politiques publiques doit reposer sur une comparaison entre objectifs, résultats et moyens mis en œuvre¹⁰.

10 Décret n° 98-1048 du 18 novembre 1998

LE CADRE DE REFERENCE

La recherche culturelle bénéficie d'un cadre de référence structurant avec des partenariats anciens comme celui avec le CNRS ou plus récents comme ceux mis en place par le Programme des investissements d'avenir (PIA) ou liés à l'évolution du paysage national de l'enseignement supérieur et de la recherche (PRES, COMUE). La construction de la nouvelle stratégie de recherche du MCC devra en tenir compte.

L'accord-cadre MCC-CNRS

L'accord-cadre MCC-CNRS, dont le premier a été conclu en 1992, est au cœur du paysage de la recherche culturelle. Il a rendu possible la création de structures opérationnelles de recherche sous différentes formes : unités mixtes de recherche (UMR), unités mixtes de service (UMS), unités mixtes de service et de recherche (USR), formation de recherche en évolution (FRE), fédération de recherche (FR), auxquelles des moyens de fonctionnement et d'investissement sont alloués par les deux parties et où les personnels du MCC et du CNRS collaborent. En 2014, 36 unités CNRS subventionnées par le MCC sont réparties sur l'ensemble du territoire et participent au maillage de celui-ci en matière de recherche culturelle (Annexe 3).

Les pôles d'excellence mis en place par le PIA

Un autre paramètre structurant à prendre en compte est l'existence et le renforcement des pôles d'excellence. Ces pôles ont été créés dans le but d'accélérer la dynamique de transmission de l'enseignement supérieur et de la recherche engagée depuis 2007 et de doter la France de campus à forte visibilité internationale, à la gouvernance rénovée et ouvert sur leur écosystème d'innovation. Parmi ces pôles d'excellence, on retrouve différents programmes qui ont fait l'objet d'appel à projets à partir de 2011 : Initiatives d'Excellence (IDEX), Laboratoires d'excellence (LABEX) et Équipements d'excellence (EQUIPEX). Les équipes de recherche du MCC y sont bien impliquées (Annexe 4).

Les COMUE (ex PRES)

D'une manière générale recherche et enseignement supérieur se sont rapprochés depuis plusieurs années au sein des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) se muant actuellement en Communauté d'universités et établissements (COMUE) sous l'impulsion de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 juillet 2013. Les établissements d'enseignement supérieur et les laboratoires de recherche Culture ont su parfaitement profiter de cette dynamique (Annexe 5).

La recherche en architecture, en arts et en design est fortement ancrée dans l'écosystème de la recherche et de l'enseignement supérieur académique tout en apportant des connaissances de terrain. Dans les productions scientifiques de unités de recherche liées aux écoles nationales supérieures d'architecture, d'arts et de design une place importante est détenue par les recherches doctorales.

Architectes, conservateurs, documentalistes, artistes et designers sont impliqués dans des échanges collaboratifs et transdisciplinaires avec des sociologues, anthropologues, philosophes, urbanistes et géographes, ingénieurs et industriels plaçant les pratiques sociétales et les usages au cœur des interrogations.

LES DÉFIS ET LES ENJEUX

La recherche au sein du MCC a vocation à alimenter et à soutenir les missions fondamentales et les politiques culturelles de celui-ci.

Il s'agit de s'assurer que la politique de recherche culturelle vient bien en appui aux missions et politiques culturelles ou s'y inscrit pour relever les défis, et participe à la transformation du ministère à travers quelques leviers clés.

Il est alors important de s'interroger sur les défis et nouveaux enjeux pour la Culture auxquels doit faire face le MCC dans un monde en profonde mutation.

Le rapport *Culture et Médias 2020*¹¹ a identifié **trois domaines** auxquels sont associés des missions fondamentales :

- les patrimoines : conserver pour transmettre
- la création : soutenir la création et les créateurs
- les médias et industries culturelles : définir les règles de diffusion à l'ère du numérique

et **cinq politiques culturelles transversales** :

- l'accès à la culture du plus grand nombre,
- la langue et ses diversités,
- l'action internationale,
- la recherche et l'enseignement supérieur,
- la propriété littéraire et artistique,

Ces politiques culturelles doivent répondre aux **défis** de la globalisation, de la révolution numérique et des mutations des rapports entre individus et sociétés. Parmi les chantiers stratégiques identifiés par *Culture et Médias 2020*, sept **enjeux** ont été identifiés :

- fonder une politique culturelle numérique,
- former un pacte d'égalités territoriales,
- inventer une régulation de réseau des établissements publics,
- relancer une culture de politiques interministérielles,
- promouvoir un modèle européen de politique culturelle,
- faire évoluer les rapports aux « univers privés »,
- fabriquer un laboratoire d'innovation de l'action politique culturelle.

A ce stade de la réflexion, les enjeux identifiés pour la recherche sont : la démocratisation culturelle et la transmission des savoirs à l'ère du numérique, l'innovation culturelle sous toute ses formes et la valorisation de l'expertise scientifique, ainsi que l'intégration européenne et l'attractivité à l'international.

¹¹ Idem note 3, p. 273-274.

LA CARTOGRAPHIE DES DOMAINES DE RECHERCHE

L'état des lieux et le diagnostic¹² établi par les Directions et services du MCC a permis d'identifier les thématiques actuellement développées et les instruments associés.

Les thématiques actuellement développées

- processus de construction de la connaissance, société de l'information et de la communication, préservation du patrimoine numérique, reconstitution virtuelle des bibliothèques et des collections patrimoniales¹³, histoire du patrimoine graphique, écrit et musical ;
- connaissance des biens culturels protégés au sens du code du patrimoine en application des méthodes liées à l'histoire, l'archéologie, de l'histoire de l'art et de l'architecture ;
- préservation du patrimoine culturel matériel et élaboration d'outils analytiques participant au processus de conservation-restauration ;
- connaissances de l'histoire des musées, de l'histoire des collections muséales et l'histoire des expositions temporaires ;
- recherche-crédation dans le domaine des arts plastiques, du design, de l'architecture, de la création musicale et du spectacle vivant, connaissance du patrimoine artistique dans toutes ses formes ;
- développement durable et gestion sobre des ressources dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, des paysages et des patrimoines ;
- connaissance des territoires, de leur évolution et des populations aux différentes époques en archéologie, connaissance du patrimoine ethnologique et immatériel, ou du patrimoine architecturale et urbanistique, mémoires et processus de patrimonialisation, politiques du patrimoine immatériel ;
- observatoire des pratiques linguistiques, terminologie, lexicographie, modélisation et traitement automatique du langage, constitution d'un réseau francophone de sociolinguistique (y compris pour la traduction automatique) ;
- problématiques socio-économiques et socio-culturelles engageant des approches pluridisciplinaires et transversales, notamment en matière de transmission des savoirs et de démocratisation des pratiques culturelles : mesure de l'efficacité des politiques publiques et des transformations dans les différentes approches de la culture, élaboration d'outils d'analyses structurelles, dialogue interculturel et portage de programmes européens dans le domaine des patrimoines matériels, immatériels et numériques, du multilinguisme et du web sémantique.

12 Idem note 2

13 Les outils et méthodes de numérisation 3D sont en train de révolutionner ce domaine (p.ex. numérisation 3D des maquettes du musée des plans reliefs)

Les instruments associés

- les services d'archives, les bibliothèques de ressources, les fonds d'archives privées, les inventaires, les catalogues (sommaires, raisonnés, d'expositions, de ventes publiques), les publications des fonds et des collections, les études, bases de données d'indexation, portails, publications en ligne, corpus, lexiques, dictionnaires, cohortes, enquêtes,... ;
- la numérisation des archives ou le traitement des archives nativement numériques (comme source essentielle pour toute action de recherche sur les politiques culturelles ou recherche sur les patrimoines et la création ;
- les très grandes infrastructures de recherche en SHS au niveau national et européen (PROGEDO, HUMA-NUM/DARIAH) et en analyse des matériaux du patrimoine (CHARISMA) ;
- les appels à projets de recherche (ANR, PIA, MCC, autres ministères, collectivités territoriales (Ville de Paris...)) ;
- les résidences de recherche, les bourses de recherche et le co-tutorat de doctorants.
- Les expositions permanentes et temporaires

LES THEMATIQUES PRIORITAIRES DE RECHERCHE

Il s'agit d'identifier les thématiques de recherche qui, par les enjeux qu'elles présentent pour la Culture et les interrogations qu'elles contiennent, méritent d'être approfondies tant au niveau sectoriel qu'au niveau transversal en lien avec le cadre de référence défini et en articulation avec les priorités retenues au niveau national et européen.

En s'appuyant sur ce qui précède, il est possible de faire ressortir des thématiques prioritaires comme suit :

Création, créativité et innovation

L'innovation est prise ici au sens le plus large (technologique, sociale, éducative et culturelle) concernant à la fois l'organisation, la production et les services. L'innovation constitue un enjeu central pour les sociétés contemporaines confrontées à la mondialisation, aux développements des mobilités et des connexions (physiques et virtuelles), à la diffusion des moyens de communication et d'information, à l'évolution démographique des villes, au vieillissement des populations, mais également à l'apparition de risques (environnementaux, sanitaires, économiques, sociaux, géopolitiques). Création, créativité et innovation sont ainsi intimement liées.

Éducation artistique et culturelle : L'éducation artistique et culturelle (EAC) peut être considérée comme « une expérience sociale »¹⁴ qui permet à des individus d'expérimenter de nouveaux itinéraires sur la base de rencontres esthétiques. L'étude des pratiques culturelles est essentielle pour appréhender la société dans son ensemble et esquisser les évolutions des comportements individuels et collectifs induites par la globalisation et la révolution numérique. Le développement des apprentissages et des connaissances devient un enjeu primordial pour une société en mutation qui cherche des nouveaux repères. La recherche peut explorer les dynamiques complexes à l'œuvre dans les processus de démocratisation culturelle et de démocratie culturelle ainsi que d'appropriation des savoirs avec ou sans intermédiation.

Ville, habitat et modes de vie : La recherche architecturale, qui poursuit une exploration indispensable des fondamentaux de la discipline notamment sur le lien art-science, fait cependant de plus en plus appel aux notions de développement durable et d'éco-innovation. Elles se traduisent par le développement de nouveaux matériaux et de nouveaux modes de production et de construction les plus performants privilégiant les circuits courts. Les thématiques comme l'amélioration de l'habitat et la « soutenabilité » du milieu de vie ont connu un intérêt croissant. De même, les problématiques de réhabilitation, de mise en valeur et de réutilisation du bâti, incluant la question de l'intérêt patrimonial, sont abordées pour faire écho aux exigences de l'utilisation plus raisonnée de l'énergie. Les questions d'ambiances architecturales, les systèmes de mobilités urbaines et rurales, de signalisation et d'espace numérique (design d'information) sont abordées dans une approche systémique.

Nouveaux produits, nouveaux usages : Les nouveaux territoires du design se positionnent pour répondre aux enjeux de la création industrielle contemporaine y compris dans sa dimension service dans un monde globalisé. Ils intègrent les nouveaux modes de fabrication (design d'interactions et d'écosystèmes; fabrication digitale et flexible, robotique), les nouveaux matériaux (biomatériaux,

14 État des lieux des dispositifs d'éducation artistique et culturelle, rapport IGEN/IGAC, octobre 2012

nanomatériaux,...) et les nouvelles préoccupations éthiques et esthétiques. Les designers se tournent de plus en plus vers la nature en quête de modèle d'ingénierie et pratiquent le biomimétisme. Designers, architectes et artistes explorent la fusion de la biologie, de la chimie, de la robotique et des nanotechnologies pour créer de nouveaux organismes hybrides combinant le vivant et le non vivant. La question des nouveaux modes de fabrication est aussi importante en architecture. Déjà connue et largement utilisée dans le design les outils numériques, notamment avec la CFAO (conception-fabrication), posent des questions fondamentales à l'échelle de l'architecture, et la révolutionne dans le domaine de la fabrication des édifices (BTP et du BIM (building information modeling)).

Lien entre art, sciences et technologie : Artistes de la scène et plasticiens s'interrogent sur le lien entre arts et sciences. Musiciens et informaticiens font appel à l'utilisation des nouvelles technologies dans le domaine de la recherche musicale permettant aux artistes d'enrichir leur expérience sonore (synthèse et traitement sonores ; geste et interaction, spatialisation sonore ; composition, design sonore et médiation ; indexation et moteurs de recherche, psychologie cognitive). Plusieurs acteurs contribuent au dynamisme du secteur de la recherche musicale (IRCAM, ACROE, SCRIME, LAM,...).

L'intégration des outils numériques au stade de l'écriture, de la production et de la diffusion des œuvres, le développement de nouveaux formats de concerts et de spectacles mêlant musique, texte, danse, vidéo, théâtre, supposent une meilleure concertation entre chercheurs, techniciens et artistes. Face à l'élargissement de la création à de nouveaux territoires, les Centres Nationaux de Création musicale (CNCM) sont appelés à jouer un rôle déterminant pour accompagner les projets de création. L'enseignement supérieur est également un vecteur important de fertilisation croisée des travaux de « recherche création » conduits au sein de ces structures. Les partenariats entre les CNCM avec les pôles d'enseignement supérieurs existent déjà et doivent être renforcés.

Territoires, développement durable et intégration

L'étude comparée des cultures et des sociétés est un facteur décisif de respect de l'altérité et de liens sociaux et vient en soutien des politiques de démocratisation culturelle et de transmission des savoirs. A travers la connaissance des arts, des habitats, des littératures et des cultures anciennes et contemporaines, des croyances et des religions, elle permet d'interroger le passé pour comprendre le présent et préparer l'avenir. Apprendre à comprendre les patrimoines, participer à leur mise en valeur permet d'assurer la reconnaissance de la diversité et de la richesse des identités culturelles et de leur fécondation croisée. Par ailleurs, les patrimoines sont des sources importantes d'emplois non délocalisables au travers des activités économiques qu'ils favorisent et contribuent au développement durable des territoires.

Patrimoines et patrimonialisation : les patrimoines génèrent des externalités positives publiques et privées. Les villes, villages, quartiers et monuments historiques, les sites archéologiques, les institutions culturelles attirent chaque année de nombreux visiteurs qui sont l'un des reflets de l'importance du patrimoine culturel en termes d'attractivité des territoires et de retombées économiques. La protection des biens patrimoniaux fait appel, en amont comme en aval de l'action de protection à la connaissance des biens matériels que l'on souhaite préserver : d'une part, la connaissance de l'état des œuvres, documents ou pratiques à patrimonialiser, est une donnée fondamentale de l'expertise en vue de la protection ; d'autre part le développement de la recherche

sur les éléments patrimonialisés fait partie de la politique globale de sauvegarde de ceux-ci. Les politiques de médiation, y compris par le numérique, fondées sur l'enrichissement permanent de la connaissance, soutiennent la valorisation des patrimoines.

Mémoires et sociétés : Partie intégrante de la mémoire des sociétés, les patrimoines matériels, immatériels et numériques (archives, images, objets, texte, son et métadonnées associées) jouent un rôle fondamental pour développer une culture partagée créant des liens entre citoyens et concourent ainsi à la cohésion des territoires de l'Europe. La recherche sur le patrimoine musicologique, par exemple, s'articule avec les autres missions de production, de diffusion et de transmission. Le patrimoine constitue à ce titre une contribution de la culture au développement durable des sociétés et à leur dimension passée par la connaissance de l'histoire du goût. La dimension territoriale de l'architecture peut être abordée également dans ses dimensions historiques, temporelles et sociales, celles-ci étant créatrices de modes de vie et de formes d'urbanisation et de structuration des paysages.

Environnement et risques : La conservation du patrimoine culturel matériel est l'une des principales missions du ministère de la Culture. Elle implique des travaux de recherche concernant les matériaux, les techniques de fabrication, les processus d'altération et la mise au point des méthodes de conservation-restauration. L'étude de l'impact de l'environnement (risques naturels, pollution et changement climatique) sur les biens culturels constitue également un domaine phare.

Sociétés, échanges et réglementations

Dans une économie globalisée, les échanges sont de plus en plus diversifiés et complexes. Les droits des artistes et créateurs sont réinterrogés à l'ère du numérique, les modes de travail (travail, individuel et collectif), de production et d'échanges sont en pleine mutation et nécessitent des études et recherches pour anticiper les évolutions des sociétés.

Dynamiques des activités, de l'emploi et du travail : diversification de l'activité des individus et des employeurs, évolution des métiers et des compétences, transformations des formes de l'emploi, représentations de l'emploi et du métier, effets des politiques publiques de l'emploi sur le secteur culturel, ...

Univers culturels et transmission : études des conditions d'accès et de rapport à l'art et à la culture impactées par l'aménagement culturel du territoire, dynamiques d'inclusion sociale, multiplication des produits et services audiovisuels, diffusion du numérique, analyse des représentations et valeurs, analyse des mécanismes et processus de formation, de transmission et de légitimation des représentations et des comportements, des hiérarchies de légitimité culturelle et le rôle que jouent diverses instances de socialisation (famille, école, groupe de pairs, institutions, producteurs culturels, etc.), dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales,...

Économie de la culture et de la communication : fonctionnement et évolution des filières, des industries et des marchés artistiques et culturels en tenant compte de leur environnement technique et international : le patrimoine, le spectacle vivant, les marchés de l'art et les industries culturelles (cinéma, radio, édition, jeux vidéo, musique, programmes audiovisuels, presse, graphisme,...), l'architecture,...

Interventions publiques et réglementaires : études des interventions publiques en matière culturelle en prenant en compte l'ensemble des dimensions territoriales et les différents modes d'intervention des collectivités publiques (dépenses publiques directes, fiscalité), mais aussi les mécanismes de réglementation des interventions sur le patrimoine (code du patrimoine, code de l'urbanisme, code de l'environnement), marchés, quotas, prix unique, droits de propriété intellectuelle, droit de la concurrence, droit des sols, etc., politiques de la ville, réponses sociétales aux risques, ...

L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE

Pour l'orientation, la programmation, l'évaluation, la valorisation et le financement de la recherche, il est proposé de partir du rapport d'étape sur l'état des lieux de la recherche au MCC¹⁵ qui résume les forces et les faiblesses ainsi que les verrous à lever, comme suit.

Forces de la recherche culturelle

L'analyse des forces amène au constat suivant :

- La recherche soutenue par le MCC est diversifiée et fonde les missions scientifiques du ministère. Elle enrichit l'ensemble de la communauté de la recherche au niveau national et européen par les thématiques proches du terrain qu'elle développe.
- Les liens entre recherche et enseignement supérieur se sont renforcés et sont devenus consubstantiels dans les domaines du patrimoine, de l'architecture et de la création, dans lesquels les DG exercent leurs tutelles sur les établissements d'enseignement supérieur Culture.
- Les dix dernières années ont connu un renforcement des partenariats de recherche entre les équipes du MCC, des universités et des grands organismes de recherche comme le CNRS.
- Les appels à projet (AAP) de recherche lancés par les différentes directions et services du MCC ont permis de structurer la communauté de recherche dans des domaines émergents qui sont maintenant pris en compte par l'ANR (patrimoine¹⁶, création).
- Le Programme des Investissements d'avenir (PIA) a eu un impact considérable par l'injection conséquente de moyens consacrés à la recherche et la communauté de recherche Culture a su largement en tirer profit vu le nombre de Labex, d'Equipex et d>IDEX, qu'elle a su intégrer, grâce aux thématiques de recherche culturelle développées et reconnues par les pairs.
- On constate une évolution remarquable du paysage de la recherche française, beaucoup plus connectée à l'espace européen de la recherche qu'auparavant, ainsi que la multiplication de programmes et projets menés au niveau transnational et européen dont les services du ministère ont su profiter.
- L'importance accordée désormais aux défis sociétaux au niveau national et européen place le ministère dans une position plus favorable pour faire entendre sa voix.

Faiblesses de la recherche culturelle :

- L'absence de gouvernance clairement établie au sein du MCC en matière de recherche culturelle et le manque d'orientations stratégiques qui en découle ont conduit à un manque de lisibilité et de visibilité, même si, à l'occasion de la réorganisation de l'administration centrale, les directions générales ont marqué leur volonté de définir et de mener des politiques de re-

15 Idem note 2

16 Atelier de réflexion prospective PA.TER.MONDI « Nouveaux défis pour le patrimoine culturel ». Rapport final (en cours de publication)

cherche bien identifiées¹⁷.

- Les moyens (budget et personnels) ne sont pas non plus clairement identifiés, mis à part ceux en provenance de l'action « Recherche culturelle » du programme 186 de la MIREC qui n'en constitue qu'une faible partie (7 % du budget total du programme 186) et sur lequel les personnels de recherche ne sont plus imputés depuis 2011.
- Il manque une vision prospective de l'évolution des corps des personnels dits scientifiques et de recherche au sein du ministère¹⁸. Certains corps sont vieillissants en absence de concours de recrutement, ce qui est le cas en particulier des personnels de recherche et des documentalistes, et leur expérience est insuffisamment valorisée. Les corps des conservateurs du patrimoine ou des bibliothèques (ce dernier corps est géré par le MENESER) sont les seuls corps à bénéficier de campagnes de recrutement annuelles par voie de concours.

Verrous à lever et recommandations

Dans un contexte administratif en profonde mutation, le nouveau schéma stratégique devra assurer la transition vers une organisation moins dispersée de la recherche au MCC afin de mieux assurer la diffusion des informations et définir dans chaque domaine les responsabilités respectives des services centraux, des services à compétence nationale, des services déconcentrés, des établissements publics, des unités de recherche en partenariat avec les grands organismes (universités, grandes écoles, CNRS, etc.).

Les enjeux sociaux, économiques et environnementaux doivent être intégrés aux politiques culturelles du ministère dans le domaine des patrimoines, de la création artistique et architecturale et des industries culturelles et de la communication, de la langue française et des langues de France en faisant ressortir les dimensions transversales : démocratisation culturelle et transmission des savoirs à l'ère du numérique et de l'ouverture à l'Europe et à l'international, éducation artistique et culturelle, innovation culturelle et valorisation de l'expertise des chercheurs.

Par ailleurs, l'impact de la nouvelle loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, votée le 19 décembre 2013, sur les activités de recherche n'a pas jusque-là été suffisamment étudié, de même que les réformes à venir de l'organisation territoriale.

Dans le domaine de la recherche culturelle, les missions des services centraux, déconcentrés et des établissements publics sous tutelle du MCC devront identifier les priorités recentrées sur les missions fondamentales du ministère tout en définissant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs afin d'assurer mieux qu'aujourd'hui le suivi et l'évaluation des résultats.

17 La DGP s'est ainsi dotée d'un département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique.

18 Les personnels scientifiques et de recherche représentent environ 3000 ETP (corps de recherche, d'enseignement, de conservation et de documentation) auxquels il faut ajouter les conservateurs de bibliothèques gérés par le MENESER.

LES PROPOSITIONS D' ACTIONS

De meilleures capacités d'expertise interne et externe - à distinguer des tâches de contrôle exercées réglementairement par l'administration centrale - devront permettre au ministère de faire progresser les connaissances indispensables à l'accompagnement des politiques publiques qu'il conduit et de fournir, dans chaque domaine d'intervention, les outils d'analyse et de veille indispensables. Les différents niveaux d'intervention devront être mieux distingués et priorisés comme suit.

Pour définir les orientations

- 1) Identifier les défis et enjeux et les traduire en besoin de recherche et d'innovation, et actions de type incitatif ;
- 2) Définir des logiques interdisciplinaires et consolider la recherche dans les disciplines liées au champ culturel ;
- 3) Renforcer l'inscription de la recherche dans les contrats d'objectifs des établissements publics et organismes sous tutelle du ministère ;
- 4) Maintenir un lien fort avec le MENESR et l'ANR pour la prise en compte des recherches dans le champ culturel au niveau national ;
- 5) Mettre en place une instance de concertation en matière de recherche culturelle en lien avec l'enseignement supérieur Culture ;
- 6) Mettre en place un nouveau mode de gouvernance de la recherche et de l'enseignement supérieur Culture ;
- 7) Assurer la cohérence des partenariats noués au niveau territorial, national et européen en lien avec les priorités stratégiques du MCC (accord-cadre avec le CNRS, Labex, Equipex, Idex, COMUE, formations doctorales, ...) ;
- 8) Favoriser l'ouverture européenne et internationale des établissements et laboratoires de recherche (mobilité des chercheurs, accès aux grands équipements scientifiques, participation à des programmes de recherche et d'innovation dans le cadre d' « Horizon 2020 »

Pour programmer la recherche Culture

- 9) Étudier la possibilité de faire porter des nouvelles actions incitatives du ministère (hors programmation ANR) par des opérateurs dédiés (p.ex. CNRS, PATRIMA pour le patrimoine, OCIM pour le dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales,...) ;
- 10) Renforcer les liens avec les Alliances, notamment l'alliance ATHENA pour les Sciences de

l'Homme et de la Société (SHS), avec le CNRS (à travers l'accord-cadre) et avec les universités (COMUE) pour élaborer la programmation de la recherche (participation à l'élaboration des contrats de site quinquennaux négociés avec le MENESR), ainsi qu'avec les chercheurs au travers des groupements appropriés (Groupements de recherche (GDR) ou d'intérêts scientifiques (GIS) ou des Ateliers de réflexion prospective) ;

- 11) Peser sur les orientations de la programmation (en amont) au niveau européen : prise en compte des demandes du ministère dans les programmes de travail « Horizon 2020 » à travers les groupes de travail national (GTN) instaurés par le MENESR et garantir la représentation du MCC dans les comités de programmes au niveau européen ;
- 12) S'investir dans la programmation conjointe de recherche au niveau transnational (le ministère est partenaire de l'initiative de programmation conjointe de recherche « Patrimoine culturel et changement global »)
- 13) Mettre en place un groupe « miroir » au sein du MCC pour relayer les besoins des acteurs français de la recherche et les orienter dans leur besoin de financements.

Pour évaluer la recherche Culture

- 14) Garantir la production, la qualité et la valorisation des informations statistiques nécessaires à la connaissance et au pilotage de la recherche Culture quelle que soit l'origine du financement (programme 186 mais aussi les autres programmes de la mission Culture);
- 15) Approfondir le processus de suivi et d'évaluation par les pairs : institutions, unités mixtes de recherche, personnels de recherche (en relation avec le futur Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, ex AERES) ;
- 16) Demander à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) d'inclure dans leur rapport biennal l'analyse de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficacité des aides publiques et privés dans le domaine de la recherche culturelle.

Pour valoriser la recherche Culture

- 17) Étudier un programme pluriannuel pour la valorisation de la recherche en tenant compte des aspects économiques (transfert des résultats de la recherche) et sociétaux (diffusion des connaissances) ;
- 18) Favoriser la reconnaissance académique des travaux de recherche menés par les personnels relevant du MCC dans le cadre de leurs missions. Le libre accès doit désormais être accordé à toute publication scientifique résultant d'un projet financé par le programme européen de recherche et d'innovation « Horizon 2020 »¹⁹. Le ministère pourrait jouer un rôle pour favoriser l'atteinte de cet objectif.

19 http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-1257_fr.htm

- 19) Mutualiser les supports et les infrastructures de la recherche Culture et les inscrire au niveau national (eScience pour les publications de recherche, eInfrastructures avec les Très Grandes Infrastructures de recherche en SHS et STIC, de type HUMA-NUM) et faciliter l'accès aux résultats de la recherche (web sémantique et multilinguisme)²⁰ ;
- 20) Soutenir la traduction et la publication de l'ensemble des contributions élaborées par les établissements ou les services du MCC (en lien avec la DGLFLF et le CNL et en s'appuyant sur les éditions de la RMN et du CMN dans le cadre de leurs missions d'éditeurs délégués).

Pour financer la recherche Culture

- 21) S'assurer de la mobilisation des moyens budgétaires nécessaires à la réalisation des priorités de la politique scientifique et de recherche soutenue par le MCC. La spécificité de la recherche Culture dans la SNR ne sera reconnue qu'à condition d'un engagement fort du MCC et d'une mobilisation de ses moyens et ressources ;
- 22) En lien avec le MENESR, le ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, définir et mettre en œuvre les stratégies de renouvellement des ressources humaines des services, établissements et laboratoires et de recours temporaires et hors plafond d'emploi à des personnels accomplissant des projets de recherche (vacataires, apprentis et thésards) ;
- 23) Poursuivre la réflexion sur l'évolution statutaire des personnels de recherche et des enseignants des écoles Culture ;
- 24) Faire le bilan annuel des ressources disponibles (budgets programme interministériel 186 + autres programmes de la mission Culture dont le programme 224) en incluant également l'apport financier des partenariats développés (ANR, CNRS, PIA - Labex, Equipex, Idex) ;
- 25) Développer les financements croisés européens et transnationaux (« Horizon 2020 », fonds structurels, Programmation conjointe de recherche) ;

20 Il est à noter que la BnF est le seul EP du MCC à s'être doté d'un portail d'archives ouvertes. Par ailleurs, la BnF a souhaité s'engager encore davantage dans la politique nationale en faveur de l'Open Access, du partage des résultats de la recherche, de leur diffusion et de leur conservation, en signant, le 2 avril 2013, avec 26 établissements relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Convention de partenariat en faveur des archives ouvertes et de la plateforme mutualisée HAL (http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/HAL/93/3/01_Convention_HAL_246933.pdf)

CONCLUSION

La recherche culturelle est devenue aujourd'hui un facteur distinctif et incontournable à l'échelle nationale et européenne. Par ailleurs, la recherche réalisée par les acteurs du MCC, grâce à son personnel scientifique et de recherche, contribue à soutenir et à renforcer la place de la France au niveau européen et international.

Le MCC a les moyens, par une politique proactive, d'ouvrir des champs nouveaux pour la recherche. Le MCC doit donc jouer un rôle de pionnier. Les thématiques présentées dans le projet de feuille de route ont été conçues de manière à couvrir des champs suffisamment larges pour que les partenaires des différents secteurs culturels et du monde académique puissent s'en emparer, les prendre « à-bras-le-corps », et les enrichir.

Il s'agit cependant de rendre la recherche culturelle plus visible, de décroïsonner et de sortir d'une logique uniquement sectorielle. La priorité est d'accroître la fluidité entre les secteurs et de renforcer les liens avec les autres acteurs de la recherche au niveau national, européen et international.

La recherche culturelle est à la croisée de multiples disciplines et peut constituer un champ d'expérimentation et de synthèse des différents courants de la recherche actuelle dans le domaine des patrimoines, de la création ou des industries culturelles. Les services centraux du MCC, en lien étroit avec les établissements publics et les écoles Culture, doivent favoriser ces rencontres entre acteurs de domaines différents.

L'augmentation de la visibilité et le décroïsonnement passe également par une meilleure reconnaissance par les milieux académiques des personnels scientifiques et de recherche Culture qui devrait se traduire par des améliorations statutaires. Un axe de travail spécifique doit ainsi être consacré à la question des personnels scientifiques et de recherche du MCC. Il s'agit de réfléchir également à la question de la mobilité, à la capacité d'offrir des carrières, des passerelles, des bourses de recherche, des prix, afin d'augmenter la visibilité et la reconnaissance des travaux des personnels scientifiques et de recherche du MCC.

Afin de forger un nouvel écosystème, il faut offrir à la recherche culturelle une visibilité sur des grands événements que pourrait incarner un éventuel « Festival de la recherche en arts » tout en cherchant à exploiter les leviers d'action et les dispositifs déjà existants, comme les « Journées nationales de la recherche », « La nuit des chercheurs », les différents lieux de création.

Un autre point important concerne la place de la recherche qui pourrait être co-financée par les acteurs du public et du privé. Il est de plus en plus fait appel au secteur de la création pour fertiliser et créer du nouveau, de l'inédit. Il y a une attente de plus en plus forte dans les centres privés de R&D vis-à-vis de l'art comme outil d'anticipation mais aussi de valorisation économique. Les partenariats public-privé doivent donc être reconsidérés.

LISTE DES CONTRIBUTEURS PRINCIPAUX
A L'ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

Secrétariat général /

Service de la Coordination des politiques culturelles et de l'innovation

Astrid BRANDT-GRAU (coordonnatrice de la feuille de route), Chef du Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie

Sylvie MAX-COLINART, adjointe au chef du Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie

Xavier NIEL, Chef du Département des études, de la prospective et de la statistique

Ariane SALMET, Chef du département de l'éducation et du développement artistique et culturel

Camille DOMANGE, Chef du département des programmes numériques

Direction générale des médias et des industries culturelles

Noëlle BALLEY, Chef du bureau du patrimoine, département des bibliothèques, Service du livre et de la lecture

Pierre-Jean RIAMOND, bureau du patrimoine, département des bibliothèques, Service du livre et de la lecture

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Michel ALESSIO, Adjoint au délégué à la langue française et aux langues de France

Olivier BAUDE, Mission des langues de France et observation des pratiques linguistiques

Direction générale à la création

Laurence TISON-VUILLAUME, Adjointe au directeur général de la création artistique

Isabelle PHALIPPON-ROBERT, Chef du département des écoles supérieures d'art et de la recherche

Bruno TACKELS, Chargé de mission recherche

Jérôme DUPIN, Inspection

Eric DENUT, Délégué à la musique

Françoise TURIN, chargée de mission

Direction générale des patrimoines

Emmanuel PÉNICAUT, représentant le directeur du service interministériel des archives

Marc DROUET, Sous-directeur de l'archéologie

Berdard RANDOIN, adjoint au sous-directeur de l'archéologie

Emmanuel ETIENNE, adjoint au sous-directeur des monuments historiques et des espaces protégés

Domnique DUPUIS-LABBE, chef du bureau des acquisitions, de la restauration, de la conservation préventive et de la recherche

Maryline LAPLACE, Sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture

Panos MANTZIARAS, Chef du bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère

Pascal LIÉVAUX, Chef du département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique

Christian HOTTIN, Adjoint au chef du département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique

Services à compétence nationale

Isabelle PALLOT-FROSSARD, Directrice du Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH)

MARIE LAVANDIER, Directrice du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF)

Nathalie HUET, représentant le Directeur du département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM)

Établissements publics

Anne ANGEREAU, Directrice scientifique et technique par interim, INRAP

Christine MENGIN, représentant le directeur du département des études et de la recherche, INHA

Thierry PARDET Chef de la délégation à la stratégie et à la recherche, BnF

Olivier JACQUOT, BnF

Zeev GOUARIER, Directeur scientifique et des collections, MUCEM

Yolande PADILLA, Chargée du développement de la recherche et des partenariats internationaux, MUCEM

Jean CARRIVE et Ana VINUELA, représentant le délégué à l'enseignement, la recherche et la formation, INA,

Catherine GRAINDORGE, Directrice des études, École de Chaillot, Cité de l'architecture et du patrimoine

Emmanuel MAHÉ, Directeur de la recherche, ENSAD

Lorenzo DIEZ, représentant le Directeur de l'école nationale supérieure d'art de Nancy

Gennaro TOSCANO, Directeur des études, de la recherche et des relations scientifiques, Inp

Hugues VINET, représentant le Directeur de l'IRCAM

ANNEXES

ANNEXE 1 : Articulation avec la stratégie nationale de recherche (SNR)

Rappel du contexte national

L'agenda stratégique pour la recherche, le transfert et l'innovation « France Europe 2020 », présenté le 21 mai 2013 par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, établit un plan d'actions ambitieux, visant à déterminer les grandes priorités scientifiques et techniques et à identifier les mesures nécessaires à leur mise en œuvre. La nouvelle stratégie nationale de recherche (SNR) s'inscrit dans le cadre général ainsi défini, avec comme objectif principal de mobiliser les acteurs de la recherche française, pour apporter une réponse adaptée aux grands défis sociétaux auxquels la France doit faire face.

Les 10 grands défis identifiés

En lien étroit avec le programme européen de recherche et d'innovation « Horizon 2020 », l'agenda stratégique « France Europe 2020 » identifie les 10 grands défis suivants :

- Défi 1 : Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique
- Défi 2 : Une énergie propre, sûre et efficace
- Défi 3 : Stimuler le renouveau industriel
- Défi 4 : Santé et bien-être
- Défi 5 : Sécurité alimentaire et défi démographique
- Défi 6 : Mobilité et systèmes urbains durables
- Défi 7 : Société de l'information et de la communication
- Défi 8 : Sociétés innovantes, intégrant et adaptatives
- Défi 9 : Une ambition spatiale pour l'Europe
- Défi 10 : Liberté et Sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents

La mise en place d'instances de réflexion

La SNR doit être partagée par l'ensemble des acteurs, ministères, scientifiques, industriels. À ce titre, un comité opérationnel (ComOp), présidé par le Directeur Général pour la Recherche et l'Innovation (DGRI) et réunissant les directeurs généraux d'administration centrale des ministères concernés, a pour mission de préparer la SNR. Les Présidents des Alliances nationales de recherche, du CNRS, du CNES, l'Administrateur Général du CEA, le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Recherche, les Présidents de la Conférence des Présidents d'Universités et de la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs, et dans le domaine de l'innovation, le délégué interministériel à l'intelligence économique, le directeur de BPI France – Innovation, le Président de l'Association Carnot, ainsi que deux représentants des pôles de compétitivité et deux industriels sont membres permanents du ComOp. La SNR sera présentée au conseil stratégique de la recherche (CSR), instance décisionnelle présidée par le Premier ministre.

Pour chaque défi, un groupe de travail a été mis en place. Chaque groupe a été appelé à présenter les priorités retenues pour son défi, selon le calendrier suivant :

- 28 février 2014 : rendu d'un document (2-3 pages) axées sur les grandes priorités du défi.
- 18 mars : rendu d'un document répondant à l'ensemble des questions posées.
- Fin mars : Rendu d'un rapport final (15-20 p.)
- 4 avril : présentation par chaque pilote des résultats du groupe de travail devant le ComOp
- 9 et 10 avril : colloque de restitution du travail des groupes de travail
- 10 avril au 10 mai : consultation en ligne de la communauté scientifique
- 15 mai - 15 juin : préparation de la programmation 2015 de l'ANR
- Juin : réunion du ComOP et du CSR

Articulation avec la stratégie nationale de la recherche (SNR)

Parmi les 10 défis identifiés dans le cadre de la SNR, certains défis peuvent être relevés grâce à la contribution de la recherche Culture.

A. Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique (défi 1)

Ce défi analyse les actions de l'homme et de leurs impacts sur l'environnement naturel et anthropique incluant le patrimoine naturel et culturel impacté fortement par les changements de l'environnement et du climat. La contribution des archéologues et historiens par leurs connaissances de l'histoire des civilisations et de leurs évolutions face à des changements environnementaux peut s'y révéler essentiel.

Parmi les thématiques de recherche identifiées comme ayant un intérêt pour le MCC :

- Pour un monitoring intelligent de notre environnement : observatoires de l'environnement physique, accès aux satellites, lidars, drones, ballons, grandes bases de données spatiales et interopérabilité, archivage et accessibilité des données, SIG 4D... , études climatiques sur le temps long,...pour le secteur de l'archéologie
- Les ressources critiques : qualité des paysages, éco-systèmes anthropisés vs zones protégés, villes, paysages et territoires, ville de demain pour le secteur du patrimoine et de l'architecture
- Les éco-(bio)technologies et la transition écologique : aménagement des zones urbaines, gouvernance, cohésion sociale et formes de solidarités, urbanisation globale et migrations pour le secteur de l'architecture et de l'urbanisme

Deux thématiques de recherche transversale s'articulant fortement avec le défi 8 « Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives » :

- Les risques climatiques et environnementaux : valeurs et culture, adaptation et résilience des sociétés
- Le littoral : érosion et submersion du littoral et impact sur le patrimoine (ex. Mont Saint Michel, Grotte Cosquer)

B. Une énergie propre, sûre et efficace (défi 2)

Ce défi compte 5 priorités dont celle concernant l'efficacité énergétique concerne directement le domaine de l'architecture : bâtiments, pratiques et comportement des acteurs, logiques collectives et innovations, dispositifs d'incitation et de diffusion. et européen. Sur le plan scientifique et technique les thématiques suivantes émergent :

- matériaux innovants et enveloppes multifonctions pour le bâtiment,
- cohérence des incitations économiques et des dispositifs d'action collectifs pour les changements de comportement durables.

Il est nécessaire de développer un dialogue entre chercheurs et industriels pour mieux articuler les besoins d'avancées technologiques en vue de développer de nouveaux produits, procédés et services. La socio-économie est plus particulièrement sollicitée pour des études de prospective et de gouvernance multi-échelles de la transition énergétique. : mise en cohérence des objectifs et politiques publiques au niveau local, national et européen :

- compréhension des mécanismes de coordination entre acteurs (marchés-institutions-normes-prix)
- mise en œuvre de réseaux multi-énergies interconnectés à l'échelle des territoires
- redéfinition des compétences opérationnelles entre État, opérateurs industriels et collectivités locales
- nouvelles modalités participatives de la transition énergétique en articulant nouvelles pratiques collectives, comportements individuels et systèmes techniques innovants.

C. Stimuler le renouveau industriel (défi 3)

Ce défi compte 5 priorités dont certaines thématiques de recherche identifiées par ce groupe de travail peuvent intéresser le ministère de la culture, notamment dans le domaine du design et de la création en général.

- « L'usine numérique du futur » : mise en œuvre des outils de conception et fabrication en mode collaboratif
- « L'avancée des multi-matériaux » : intégration des nanomatériaux dans les produits, matériaux intelligents,
- « les procédés de fabrication agiles et centrés sur l'homme » : concevoir des procédés plus flexibles permettant de produire des objets complexes de manière compétitive, ergonomie cognitive
- « les capteurs et l'instrumentation » : traçabilité des produits et des informations tout u long de la production et de la vie du produit
- « l'usine verte » : intégration de ensemble du cycle de vie du produit/procédé, économie d'énergie et de ressources, énergies et ressources recyclables, économie circulaire

D. Mobilité et systèmes urbains durables (défi 6)

Ce défi s'intéresse aux solutions adaptées à chaque ville pour réaliser l'adaptation au changement climatique et aux transitions écologiques et énergétiques (transports, bâtiments, énergie et leurs usages); nouvelles fonctionnalités sociales susceptibles de combiner les technologies numériques et les initiatives pour « la ville intelligente »; relations entre mobilités et performances des systèmes urbains (accessibilité pour tous (personnes âgées, enfants, handicapés,...), adaptation et résilience de l'urbain.

Parmi les thématiques de recherche identifiées certaines peuvent intéresser le MCC, notamment le secteur de l'architecture et de la socio-économie de la culture.

- Visions intégrées pour des systèmes urbains durables : approches pluridisciplinaires de la durabilité urbaine à l'échelle d'un territoire appuyé sur des données, des enquêtes, des modélisations et des scénarii :
 - intégration des produits, des services et des technologies capacitanes, dont le numérique pour une « intelligence urbaine »;
 - performance urbaine liée à l'insertion dans les réseaux et à la qualité des mobilités multi-échelles;
 - proposition de solutions aux questions sociétales urbaines (pauvreté, ségrégations, accessibilité pour tous, diversité des usages, attractivité et qualité de vie, ...);
 - évaluation des politiques publiques, établissements de feuilles de routes cohérentes pour les innovations techniques et sociétales.

- Aménagement des villes pour la transition énergétique et écologique et la qualité de la vie urbaine - du bâtiment au quartier :
 - méthodologie inter-disciplinaire d'inventaire et moyens d'observation détaillés du parc, des performances et des usages effectifs;
 - progrès technologiques, organisationnels et socio-économiques pour le neuf et la rénovation thermique des bâtiments (matériaux d'isolation innovants, qualité de l'air intérieur,...);
 - modélisation, outils numériques et instrumentation pour le bâtiment faible consommation (îlots, quartiers, espaces verts), son environnement urbain pour différents usages (arbitrage entre enjeux contradictoires et opposés).

E. Société de l'information et de la communication (défi 7)

Ce défi s'intéresse plus particulièrement : à la convergence des données massives, des modèles et du calcul scientifique pour comprendre, prévoir et décider; aux environnements physiques-numériques interactifs et connectés au service de l'homme (maison, entreprise, ville, planète, mobilité,...); aux technologies et services du numérique.

La recherche interdisciplinaire doit pouvoir s'appuyer sur le potentiel français d'expertise en anthropologie et en sociologie (populations, milieux, culture...), en sciences politiques, management et sciences économiques (démocratie numérique, éthique...) , en sciences du langage

et de la cognition fondamentale (linguistique, sciences cognitives) ou appliquées (traduction, cognitive, homme augmenté), etc. ; tout en orientant les chercheurs des TIC vers une culture SHS dans une formation à repenser de manière transverse au-delà du technique et du technologique.

Parmi les thématiques de recherche identifiées certaines peuvent intéresser le MCC et ceci de manière transversale.

- « Calculer les futurs »
 - traitement des données et gestion de connaissances : « big data » : collecte, indexation, stockage, gestion, exploitation, valorisation, accessibilité, visualisation des données massives hétérogènes
 - aide à la décision : nouvelles méthodologies intégrant la multiplicité des acteurs et l'hétérogénéité sémantique

- « La mutation numérique »
 - étudier les mutations de la société et des mentalités : cartographier les acteurs, faire évoluer les schémas de formation
 - favoriser l'interdisciplinarité y compris dans les lieux de travail
 - plate-formes expérimentales et mise en réseau pour faire émerger de nouveaux modèles économiques
 - intégrer les nouvelles formes d'interaction et d'informatique ubiquitaire dans la création, la production et la diffusion des contenus

F. Sociétés innovantes, intégrantes (défi 8)

Parmi le défi « Sociétés innovantes, intégrantes », trois priorités avec des axes de recherche correspondants concernent directement le MCC :

- « Innovation, risque et croissance partagée »

L'innovation constitue un enjeu central pour les sociétés confrontées à la mondialisation, aux développements des mobilités et des connexions (physiques et virtuelles), à la diffusion des moyens de communication et d'information, à l'évolution démographique des villes, au vieillissement des populations, mais également à l'apparition de risques (environnementaux, technologiques, sanitaires et économiques).

L'enjeu identifié est celui de définir les conditions d'émergence d'une société innovante, qui contribue par une économie et une culture d'innovation à une croissance partagée au niveau individuel et collectif et au progrès social dans une logique de développement durable. De façon concomitante, il est proposé d'analyser les représentations et comportements typiques de l'aversion aux risques qui sont identifiés comme des verrous à l'innovation.

Les axes de recherche de la priorité

- analyse des conditions d'émergence de l'innovation
- évaluation de l'innovation (start-ups, grandes entreprises, PME,...)

- analyse des attitudes face au risque
 - formation à la recherche
-
- « Données, information et décision »

L'enjeu est celui du développement d'une société ouverte aux données avec des accès larges et ses effets sur la participation à la vie publique et à la prise de décision : la démocratisation des savoirs et de la culture reste à cet égard plus que jamais un défi, au regard des inégalités sociales et territoriales. Cela inclut aussi l'affirmation d'une citoyenneté assumée et active, permettant d'avoir part au processus de décision en matière de politique publique, conduisant dans le cadre de l'ouverture des données à des échanges plus étroits et intenses entre scientifiques et citoyens (science participative ou citoyenne, expertise, etc.). Au cœur de cette démarche, se situe aussi la question du renforcement du lien social, de la capacité à intégrer, comme des nouvelles formes de solidarité à développer.

Cette priorité se rattache fortement au défi « Société de l'information et de la communication » et amène à poser également la question du projet ou du modèle d'individu, de société et de gouvernance qui se dessine au sein d'une société de l'information, de plus en plus structurée en réseau et hyper-connectée. Il s'agit ici de comprendre les processus qui déterminent le comportement et ses modifications, au plan à la fois individuel et collectif.

Les axes de recherche de la priorité

- Infrastructures et production de données spécifiques
 - Société du numérique et transformations sociétales
 - Information et décision
-
- « Innovation sociale, éducative et culturelle intégrante »

L'innovation sociale est un secteur en devenir en France qui bénéficie en la matière d'un potentiel élevé de recherche, encore sous-utilisée, qui devrait notamment être consolidé par une meilleure structuration interne et un renforcement des liens avec tous les acteurs du domaine public et privé. Ces innovations concernent le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations, etc.

L'innovation éducative place l'intégration des sociétés au premier plan. Les connaissances produites par la psychologie cognitive sont encore insuffisamment mobilisées dans l'éducation. De même, le développement de l'humain et sa formation tout au long de la vie sont également des objectifs majeurs et doivent être davantage pensés en étroite relation avec la recherche en SHS. Il faudra en outre recourir à une large échelle aux outils numériques innovants, dont l'efficience dans la transmission et le partage des savoirs est avérée.

L'innovation culturelle permet à travers la connaissance des arts, des littératures et des cultures anciennes et contemporaines, des croyances et des religions, d'ouvrir sur d'autres possibles, d'interroger le passé pour comprendre le présent et préparer l'avenir, de créer du lien social par la diffusion des représentations culturelles.

La recherche dans les humanités (étude des textes, des langues et des arts...), renouvelées par les « humanités numériques », contribue au défi de l'intégration, mais également à ceux de l'innovation et de l'adaptation, à travers l'étude diachronique des sociétés humaines, des mises en perspective et des nouvelles interrelations. Les œuvres ainsi numérisées, conservées et dotées de métadonnées, sont le support d'activités intellectuelles nouvelles.

De même, les nouvelles recherches croisées sur les patrimoines français et européens dans leurs dimensions matérielles et immatérielles, culturelles et naturelles sont de nature à accroître l'intégration culturelle des sociétés. Ces patrimoines et leur connaissance sont par ailleurs des sources importantes d'emplois non délocalisables au travers des activités touristiques qu'ils favorisent. Le développement de ce secteur économique essentiel pour la France est une priorité à laquelle la recherche dans le domaine notamment des humanités, en étroite association avec les STIC et les SVT, peut contribuer pour développer de nouvelles formes d'immersion culturelle.

Les axes de recherche de la priorité

- Innovation sociale et intégration
- Innovation éducative et formation tout au long de la vie
- Innovation culturelle et nouvelles représentations culturelles

ANNEXE 2 : Articulation avec la stratégie européenne de la recherche et de l'innovation

« Une croissance intelligente, durable et inclusive » est le « leitmotiv » autour duquel se dessinent actuellement les nouveaux programmes-cadre de l'Union européenne pour 2014-2020. Les objectifs spécifiques du programme « Europe créative » pour la culture et les médias et le programme « Horizon 2020 » pour la recherche et l'innovation, poursuivent tous cette ligne d'action.

Les sociétés européennes doivent accroître leur capacité d'innovation technologique, mais également organisationnelle. Elles doivent ainsi intégrer des dimensions comme la cohésion sociale et culturelle transcendant la diversité générationnelle, les croyances et les styles de vie, afin de s'adapter aux changements rapides et globaux de la société contemporaine.

Pour répondre à des défis de cet ordre, un effort accru de recherche en SHS est requis. Compte tenu du caractère comparatif des recherches en question, les dispositifs transnationaux doivent être développés (constitution de bases de données européennes fiables et actualisées en sciences sociales, échange et mobilité trans-européenne des chercheurs et des doctorants, encouragement aux infra-structures de recherche accessible à l'ensemble de la communauté scientifique européenne).

La dissémination, l'appropriation et l'étude du patrimoine culturel européen est de nature à accroître l'intégration européenne. Les recherches soutenues ont pour objectif de constituer de vastes banques de données numérisées pourvues d'une ergonomie appropriée, à la fois pour la communauté des chercheurs et pour le grand public. Ces recherches devront comprendre des études diachroniques, dans la longue durée, des sociétés humaines dans leur rapport à leur milieu naturel, dans une optique de développement durable.

Il s'agit également de s'assurer de la mise en place, du fonctionnement et de l'accessibilité des infrastructures de recherche adéquates, qui ne sauraient se limiter aux bases de données évoquées plus haut, mais qui concernent aussi, d'une part, les dispositifs permettant les études longitudinales dans le domaine de l'éducation, et d'autre part, les instruments d'un inventaire du patrimoine culturel européen sous forme numérisée.

La recherche culturelle trouve donc toute sa place dans le programme « Horizon 2020 », notamment au sein du pilier III « Enjeux sociétaux » pour :

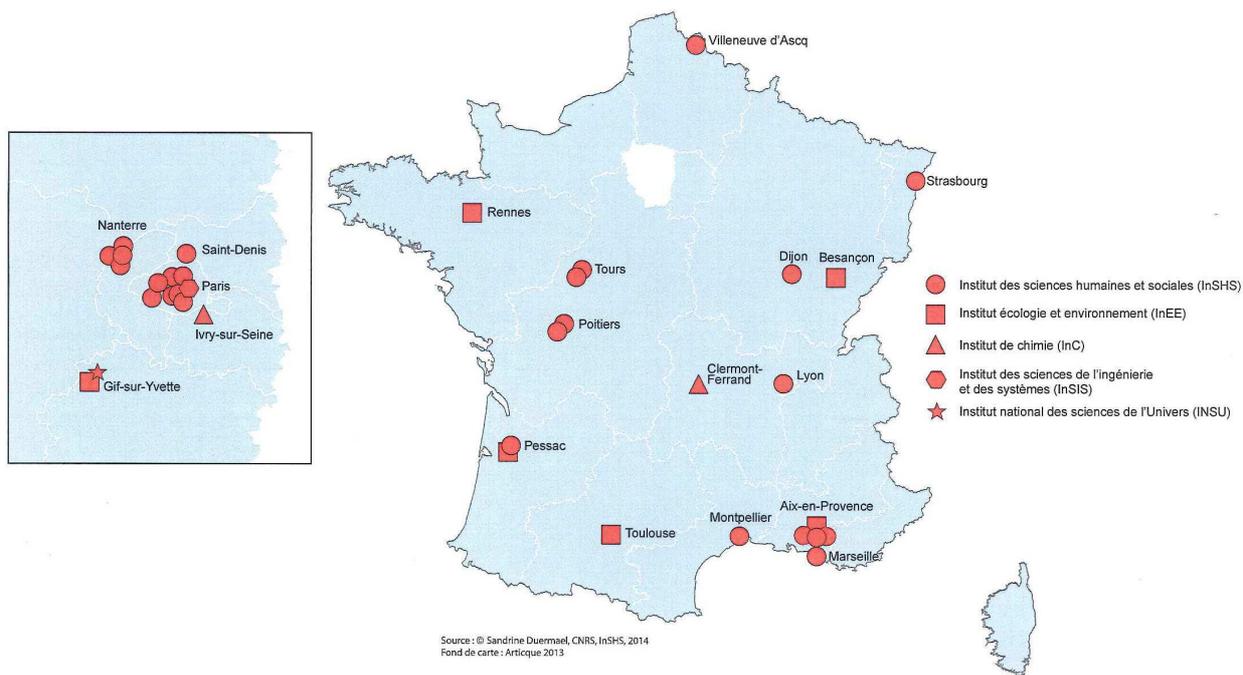
- le défi 5 « Action pour le climat, environnement, utilisation efficace des ressources et matières premières » où la préservation du patrimoine culturel, l'environnement urbain, l'aménagement du territoire et des paysages sont clairement désignés comme un objet de recherche ;
- le défi 6 « Sociétés inclusives, innovantes et réflexives » semble l'entrée la plus évidente pour le secteur de la recherche culturelle
- et le défi 7 « Sécurité : protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens » peut également constituer une porte d'entrée en matière des droits des citoyens et des artistes (droit d'auteurs,...)

Tableau de correspondance des défis au niveau national et européen

Défis au niveau national (SNR)	Défis au niveau européen (Pilier III enjeux sociétaux, « Horizon 2020 »)
Défi 1 « Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique »	Défi 5 « La lutte contre le changement climatique, l'utilisation efficace des ressources et les matières premières »
Défi 2 « Une énergie propre sûre et efficace »	Défi 3 « Énergies sûres, propres et efficaces »
Défi 3 « Stimuler le renouveau industriel »	
Défi 4 « Santé et bien être »	Défi 1 « Santé, évolution démographique et bien-être »
Défi 5 « Sécurité alimentaire et défi démographique »	Défi 2 « Des défis européens en matière de bio économie : la sécurité alimentaire, l'agriculture et la sylviculture durables, la recherche marine et maritime et la recherche sur les voies de navigation intérieure »
Défi 6 « Mobilité et systèmes urbains durables »	Défi 4 « Transports intelligents, verts et intégrés »
Défi 7 « Société de l'information et de la communication »	Défi 7 « Des sociétés sûres pour protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens »
Défi 8 « Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives »	Défi 6 « L'Europe dans un monde en évolution : des sociétés ouvertes à tous, innovantes et réflexives »
Défi 9 « Une ambition spatiale pour l'Europe »	
Défi 10 « Liberté et sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents »	Défi 7 « Des sociétés sûres pour protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens »

ANNEXE 3 : Cartographie des unités de recherche MCC-CNRS 2014

36 unités CNRS subventionnées par le Ministère de la Culture et de la Communication



ANNEXE 4 : Programme investissements d'avenir (PIA)

Volet « Enseignement supérieur et recherche »

Liste indicative au 1^{er} janvier 2014 des projets conjoints du CNRS et du ministère de la culture et de la communication²¹
Extrait de l'annexe II de l'avenant n°2 de l'accord-cadre MCC/CNRS

Équipements d'excellence – EQUIPEX

1^e vague

- **Le Nouvel AGLAE** (nouvelle installation d'analyse par faisceaux d'ions pour le Patrimoine culturel) porté par la FR 3506

Unité concernée : FR 3506 New AGLAE

Institution culturelle concernée : C2RMF (Centre de recherche et de restauration des musées de France)

- **MATRICE** (Outils de recherche pour l'analyse de la mémoire par la coopération internationale et les expérimentations) porté par CHS UMR 8058 (Centre d'histoire sociale du XX^e siècle)

Unité concernée : UMR 7220 ISP (Institut de sciences sociales du politique),

Institutions culturelles concernées : MCC (SG/SCPCI/ Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie), INA (Institut national de l'audiovisuel)

2^e vague

- **BIBLISSIMA** (Bibliotheca bibliothecarum novissima) porté par la Fondation Campus Condorcet

Unités concernées : UPR 841 IRHT (Institut de recherche et d'histoire des textes), UMR 7323 CESR (Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance), UMR 6273 CRAHAM (Centre Michel de Boïard – Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales), UMR 5648 CIHAM (Histoire, Archéologie, Littératures des mondes chrétiens et musulmans)

médiévaux)

Institutions culturelles concernées : BnF (Bibliothèque nationale de France- département des manuscrits), DGMIC/SLL et les bibliothèques municipales patrimoniales.

- **CLIMCOR** (Carottage Paléoclimatique: Haute résolution et Innovations), porté par le Centre national de la recherche scientifique

Unité concernée : UMR5204 EDYTEM (Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne)

- **CRITEX** (Parc national d'équipements innovants pour l'étude spatiale et temporelle de la Zone Critique des Bassins versants, porté par le Centre national de la recherche scientifique

Unité concernée : UMR 6249 (Chrono-environnement)

- **ORTOLANG** (Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue), porté par l'Université Henri Poincaré Nancy

Unités concernées : UMR 7270 LLL (Laboratoire Ligérien de Linguistique)

Institutions culturelles concernées : BnF, DGLFLF

- **PATRIMEX** (PATrimoines matériels : Réseau d'Instrumentation Multisites Experimental) porté par l'Université de Cergy-Pontoise

Unités concernées : USR 3461 IPANEMA (Institut Photonique d'Analyse Non-destructive Européen des Matériaux Anciens), USR 3224 CRCC (Centre de recherche sur la conservation des collections)

Institutions culturelles concernées : C2RMF (Centre de recherche et de restauration des musées de France), LRMH (Laboratoire de recherche des monuments historiques)

Laboratoires d'excellence – LABEX

1^e vague

Archéologie

LaScArBx (L'usage du monde par les sociétés anciennes : processus et formes d'appropriation de l'espace sur le temps long) porté par le PRES Université de Bordeaux,

Unités concernées : UMR 5199 PACEA (De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie), UMR 5060 IRAMAT-CRP2A (Institut de recherche sur les archéomatériaux), UMR 5607 IRAM (Ausonius : institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age)

Architecture et urbanisme

IMU (Intelligence des mondes urbains) porté par le PRES Université de Lyon Saint-Étienne

Unité concernée : UMR 3495 MAP / ENSAL - (Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage),

Institutions culture concernées : IRD –ESADSE (Laboratoire Images-Récits-Documents de l'École supérieure d'art et de design de Saint-Etienne), IRI (Institut en Recherche et Innovation)

FUTURBAINS (Futurs urbains) porté par le PRES Université Paris-Est

Unité concernée : UMR 3329 – AUSSER (Architecture Urbanistique Société : Savoirs, Enseignement et Recherche)

Institutions culture concernées : Écoles nationales supérieures d'architecture de Paris-Malaquais, Paris-Belleville et Marne-la-Vallée

Connaissance et conservation du patrimoine

PATRIMA (PATRImoines Matériels : Savoirs, Patrimonialisation, Transmission) porté par les universités de Cergy-Pontoise et de Versailles Saint-Quentin

Unités concernées : USR 3224 CRCC (Centre de recherche sur la conservation des collections), USR 3461 IPANEMA (Institut Photonique d'Analyse Non-destructive Européen des Matériaux Anciens)

Institutions culture concernées :

MCC/DGP, C2RMF (Centre de recherche et de restauration des musées de France), LRMH (Laboratoire de recherche des monuments historiques, Centre de recherche du Château de Versailles, Archives nationales, musée du Louvre, BnF, École nationale supérieure d'architecture de Versailles, École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy.

MATISSE (MATériaux, InterfaceS, Surfaces, Environnement) porté par le PRES Sorbonne Université (Paris VI)

Unités concernées : USR 3224 CRCC (Centre de recherche sur la conservation des collections)

Institutions culture concernées : C2RMF (Centre de recherche et de restauration des musées de France), LRMH (Laboratoire de recherche des monuments historiques)

Création artistique

CAP (Création, Arts et Patrimoines) porté par le PRES HESAM

Unités concernées : UMR 8177 IIAC (Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain) UMR 9912 STMS (Sciences et Technologies de la Musique et du Son)

Institutions culture concernées : BnF, Centre Georges Pompidou, ENSAPLV (École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette), INHA (Institut national d'histoire de l'art), IRCAM (Institut de recherche et coordination acoustique/musique), Ensci (École Nationale Supérieure de Création Industrielle), INP (Institut national du patrimoine), MQB (Musée du Quai Branly), Musée Les Arts décoratifs, Sèvres - Cité de la céramique.

ICCA (Industries culturelles et création artistique. Numérique et Internet) porté par le PRES Sorbonne Paris Cité

Institutions culture concernées : ENSAD (École nationale supérieure des Arts Décoratifs)

A.R.T.S.- H2H (Art, Recherche, Technique et Science- Laboratoire des Arts et Médiations humaines), porté par l'université Paris VIII

Institutions culture concernées : Archives nationales, BnF, Centre Pompidou Paris/Metz, ENSAD (École nationale supérieure des Arts Décoratifs), CNSAD (Centre national de danse contemporaine – Angers), Universcience, RMN (Réunion des musées nationaux), CNSAD (Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique), Centre national des écritures du spectacle (Villeneuve lez-Avignon)

2^e vague

ARCHIMEDE (Archéologie et Histoire de la Méditerranée et de l'Égypte ancienne), porté par l'Université Montpellier 3 Paul Valéry

Unité concernée : UMR 5140 (Archéologie des sociétés méditerranéennes),

Institution concernée : Institut national de recherche en archéologie préventive (INRAP)

HASTEC (Histoire et Anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances), porté par l'École pratique des hautes études et d'autres établissements du PRES Hesam.

Unités concernées : UMR 8584, UMR 7192, UMR 8582, UMR 8546, UMR 8210, UMR 8216, UMR 8560, etc.

Institutions culturelles concernées : Archives nationales, membre du Comité exécutif du Labex.

PP (Les passés dans le présent : Histoire, patrimoine et mémoire), porté par l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Unités concernées : UMR 7041 ArScAn (Archéologies et Sciences de l'Antiquité), UMR 7186 LESC (Laboratoire d'Ethnologie et de Sociologie comparative)

Institutions culture concernées : Bnf, MAN Saint-Germain, Musée du Quai Branly

MED (Les Sciences Humaines et Sociales au cœur de l'interdisciplinarité pour la Méditerranée), porté par l'Université de Provence

Unités concernées : UMR 7269 LAMPEA (Laboratoire méditerranéen de Préhistoire Europe Afrique), UMR 7299 CCJ (Centre Camille Jullian – Histoire et archéologie de la Méditerranée et de l'Afrique du Nord, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité)

BCDiv (Diversités biologiques et culturelles : origines, évolution, interactions, devenir), porte par Museum national d'histoire naturelle

Unités concernées : UMR7194 (Histoire naturelle de l'homme préhistorique) ; UMR7206 (Eco-anthropologie et ethnobiologie)

SMART (Interactions humain/machine/humain intelligentes dans la société numérique)

Unité concernée : UMR 9912 STMS (Sciences et Technologies de la Musique et du Son)

EHNE (Écrire une Histoire Nouvelle de l'Europe) porté par Université Paris-Sorbonne

Unité concernée : UMR8150 (Centre André Chastel)

ANNEXE 5 : Liste des COMUE et IDEX avec partenariat MCC

Région	Type de regroupement	IDEX	Établissements Culture membres/membres associés
Alsace	Association à l'Université de Strasbourg	UNISTRA	ENSA Strasbourg
Aquitaine	COMUE Université de Bordeaux	Bordeaux	EESA Bordeaux
Auvergne	COMUE Université de Clermont-Ferrand		ENSA Clermont-Ferrand
Normandie	COMUE Inter-académique Haute et Basse Normandie		ENSA Normandie, ESAD Le Havre/Rouen, ESAM Caen/Cherbourg
Bretagne	COMUE Inter-académique Bretagne/Pays de Loire		EESA Bretagne
Languedoc-Roussillon	COMUE Inter-académique Bretagne/Pays de Loire		ENSA Montpellier
Nord-Pas-de-Calais	COMUE		ENSA de Lille
Pays de Loire	COMUE Inter-académique Bretagne/Pays de Loire		ENSA Nantes, ESBA Nantes, ERBA Tours, Angers, Le Mans
Rhône-Alpes	PALSE		ENSA Lyon
Ile de France	COMUE HESAM	Paris Nouveaux Mondes	ENSCI, INHA, Inp, Ecole du Louvre
Ile de France	COMUE Sorbonne	SUPER	INHA, PSEA Paris-Boulogne, CNSMD Paris, CMN, AN, IRCAM
Ile de France	FCS Paris Sciences et Lettres	PSL	ENSAD, CNSMD Paris, CNSAD Paris, Fémis
Ile de France	COMUE Paris Lumière		Centre Pompidou, BnF, Musée Quai Branly, AN, CNHI
Ile de France	COMUE Paris Est		ENSA Paris Belleville, Malaquais, Marne-La-Vallée
Ile de France	UPGO		ENSA Versailles, ENSA Cergy